

Rattrapage licence 1ere année de droit

Par **Lisabernard99**, le **29/06/2019** à **11:34**

J'ai vraiment besoin de votre aide svp! Donc en gros je suis en 1ere année de droit à la fac de paris nanterre et je suis boursiere échelon 6. Depuis le debut de l'année aux 2 semestres je n'ai jamais été defaillante ! Sauf que je devais rattraper presque toutes les matières et je suis aller à tous mes rattrapages appart aujourd'hui à mon dernier partiel d'économies car j'avais oublié ma carte etudiante les profs n'ont pas voulu que j' emarge et ils n'ont ni voulu récupérer ma copie. Donc maintenant j'aimerais savoir si car je n'ai pas pu émarger en eco je serai considere Comme defaillante pour l'année entière ou juste le semestre concerne et aussi pour la bourse ca se passe comment svp?vais je devoir tous rembourser?

Par **Isidore Beautrelet**, le **29/06/2019** à **11:54**

Bonjour

Alors je ne comprends pas l'attitude des surveillants d'examens. Dans ma fac, si l'étudiant n'a pas sa carte étudiante, il peut composer s'il présente un titre d'identité et un certificat de scolarité (mais encore fallait-il avoir ce document sur vous).

Si vous aviez au moins un titre d'identité, ils auraient pu juste vous laisser émarger et rendre une copie blanche.

Je trouve qu'ils ont été un peu trop zélé.

Vous auriez dû aller immédiatement voir le bureau de la scolarité pour tenter de trouver un arrangement.

Malheureusement dès lors que vous êtes défaillante, cela veut dire que vous allez redoubler et devoir repasser absolument toutes les matières de chaque semestre y compris celles qui ont validées.

Et le CROUS pourra demander le remboursement de votre bourse.

Je vous conseille de contacter dès Lundi votre CROUS pour expliquer la situation.

Je pense également que vous devriez en parler avec le doyen ou la doyenne de votre fac.

Vous avez aussi la possibilité de faire un recours, mais ça peut-être quitte ou double, car au final rien ne prouve que vous vous êtes effectivement présenté à l'examen.

C'est pour ça que vous auriez dû voir la scolarité après avoir été refoulé.

Par **Isidore Beautrelet**, le **29/06/2019** à **12:28**

J'ai supprimé le second sujet que vous aviez créé.
Un seul sujet c'est suffisant ?

Par **lisabernard27**, le **29/06/2019** à **13:02**

Tout d'abord merci de m'avoir répondu... ni les surveillent ni même les profs ont voulu m'aider... ils m'ont même pas dit de laisser ma copie et revenir plutard avec ma carte ou même de montrer mon certificat de scolarité que j'avais sur mon téléphone! Je n'étais Pas du tout au courant que je pouvais montrer mon certificat... vexee et déçue parce que j'avais quand même fais mon devoir je suis sortie pour rentree j'étais Perdue, vous pensiez que je peux aller voir l'administration de ma fac la maintenant?

Par **Isidore Beautrelet**, le **29/06/2019** à **13:22**

Pour le certificat de scolarité, je crois que c'est mentionné dans le règlement d'examens de ma fac, reste à savoir si c'est pareil dans la votre. Quoiqu'il en soit, vos professeurs auraient pu faire preuve de bienveillance

Oui vous pouvez tout de même allez voir la scolarité. Demandez leur quelle est la procédure à suivre lorsqu'un étudiant n'a pas sa carte.